



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 8 - 2025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR fournir le service anti-incendie pour le Consulat Général d'Italie à Metz et le Bureau Consulaire de Mulhouse

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: La Consule Générale Antonella Fontana

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service anti-incendie pour le **Consulat Général d'Italie à Metz et le Bureau Consulaire de Mulhouse**

La prestation prévoit:

- la formation et l'essai d'évacuation anti-incendie, à destination du personnel Bureau Consulaire de Mulhouse;
- la formation anti-incendie du personnel du Consulat Général d'Italie à Metz ;
- l'achat de détecteurs et extincteurs pour le Consulat General d'Italie à Metz ;
- la verification annuelle du bon fonctionnement des extincteurs, des détecteurs et de l'alarme anti-incendie ;
- la mise à jour et l'affichage des plans d'intervention et d'évacuation pour les 3 étages du Consulat Général d'Italie à Metz.

3) PROCEDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) DUREE DU MARCHE

Le contrat de vérification annuelle du bon fonctionnement des extincteurs, des détecteurs et de l'alarme anti-incendie exclut toute tacite reconduction ; les autres prestations seront ponctuelles.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques individuels qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;
- présentent un casier judiciaire vierge de moins de 6 mois.

6) MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Consule Générale
Antonella Fontana